

**Déclaration commune entre le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et le premier ministre de la République française, M. Manuel Valls, en matière de protection et de promotion de la langue française**

Considérant la richesse de la coopération franco-québécoise en matière d'éducation et de promotion de la langue française depuis l'entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signée le 27 février 1965 et l'entente sur la coopération culturelle entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, signée le 24 novembre 1965;

Attachés à la langue française qu'ils ont en partage ainsi qu'aux valeurs et principes de la diversité culturelle et linguistique;

Convaincus de ce que la langue française représente un vecteur de paix, de démocratie, de dialogue, de solidarité, de développement économique, d'égalité entre les individus et de droits fondamentaux;

Persuadés de la nécessité de travailler conjointement pour favoriser l'essor de la langue française à la lumière des changements démographiques mondiaux;

Soulignant la nécessaire contribution des diverses organisations et institutions publiques et privées de part et d'autre pour une promotion accrue de la langue française;

Soucieux de continuer à promouvoir la langue française et la diversité des expressions culturelles dans l'espace numérique;

Conscients du rôle important joué par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en faveur de la diversité culturelle et linguistique et de la promotion de la langue française, socle sur lequel s'édifie la Francophonie;

Rappelant la nécessité de prévoir des mesures de promotion et de défense de la langue française pour répondre aux défis qu'elle rencontre, les deux premiers ministres :

1. Réaffirment leur volonté de coopérer étroitement à la promotion et à la diffusion de la langue française, conformément à l'entente sur la coopération culturelle entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française signée le 24 novembre 1965. Ils encouragent les organismes et institutions publics, privés ou associatifs, incluant ceux de la société civile, ainsi que les collectivités locales à entreprendre ou à poursuivre leur action en faveur du développement de la langue française.

2. Mettent sur pied un groupe de réflexion et de discussion qui aura pour mandat de proposer des démarches conjointes pour deux objectifs :
  - a) l'enseignement de la langue française en Afrique;
  - b) la promotion et la diffusion de la langue française en Amérique du Nord, au moyen d'activités de médiation culturelle.

Ce groupe, sous la responsabilité du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la partie québécoise et du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, dans le cadre d'un travail conjoint avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour la partie française, travaillera en cohérence avec les initiatives existantes au sein de l'OIF. Les premiers ministres soulignent à cet égard le potentiel que représentent notamment l'Office franco-québécois pour la jeunesse et ses partenaires, ainsi que le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique et le Centre de la francophonie des Amériques.

3. Expriment leur intention d'œuvrer conjointement pour préserver la diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique et y promouvoir la diffusion et l'utilisation de la langue française. À cette fin, ils soutiennent les efforts engagés à l'UNESCO et à l'OIF en vue de l'adoption de directives opérationnelles à la Convention sur la diversité culturelle de 2005, à laquelle ils soulignent leur attachement. Ils se réjouissent également de la participation active de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de la Bibliothèque nationale de France aux travaux du Réseau francophone numérique, notamment en vue de la réalisation d'une bibliothèque numérique francophone.

Par ailleurs, en vue d'assurer une diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique, ils entendent inciter les acteurs québécois et français de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche à poursuivre leurs échanges en vue de développer une expertise commune au service de l'enseignement numérique en français. À ce titre, ils soulignent les travaux du Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU), qui a choisi de mettre le numérique au cœur de ses réflexions et qui permet le rayonnement, au sein de la francophonie, des savoir-faire québécois et français en matière de formation à distance et d'innovation pédagogique.

Ils encouragent enfin les partenariats transatlantiques visant à développer une offre aussi étendue que possible de ressources pédagogiques numériques en français.

4. Profondément attachés à la Francophonie, le Québec et la France souhaitent continuer d'unir leurs efforts pour mettre en œuvre conjointement certains des projets de l'OIF. En particulier, ils continueront d'appuyer les travaux de l'Observatoire de la langue française de l'OIF et de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie, et favoriseront le déploiement de missions pour la protection et la promotion de la langue française. Ils réitèrent leur soutien effectif à la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* qui célèbre son 10<sup>e</sup> anniversaire.

Ils souhaitent, par ailleurs, contribuer à l'envoi d'experts, de jeunes traducteurs et d'interprètes aux Jeux olympiques et paralympiques afin d'appuyer les efforts des organisateurs pour garantir la place du français, langue officielle de ces manifestations sportives, dans le protocole olympique.

5. Enfin, ils favorisent la poursuite du travail de leurs autorités toponymiques respectives, de même que celui de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, au sein de laquelle ces autorités collaborent étroitement, en vue de mettre en valeur la toponymie utilisée par les populations de leurs territoires et celle qu'ont en partage les francophones du monde.

Fait à Québec, le 14 octobre 2016, en deux exemplaires originaux.

Original signé

Original signé

---

Philippe Couillard

---

Manuel Valls

Premier ministre du Québec

Premier ministre de la République  
française